

## Annex 2B – Modele d’instrument d adhesion

### **Instrument d’adhésion à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d’équipement mobiles et du protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d’équipement aéronautiques**

L’Ambassade de [INSERER LE NOM DE L’ETAT] a l’honneur de présenter ses salutations a l’Institut international pour l’unification du droit prive (UNIDROIT) et de joindre à la presente l’original des instruments de ratification en vertu de la Convention du Cap et du Protocole aeronautique ainsi que les annexes respectives qui ont ete transmis par le Gouvernement de [INSERER LE NOM DE L’ETAT] afin d’etre deposees aupres de cet illustre Institut.

L’Ambassade de [INSERER LE NOM DE L’ETAT] saisit cette occasion pour renouveler l’expression de sa plus haute considération a l’Institut pour l’unification du droit prive.

### **Instrument d’adhesion a la Convention du Cap de 2001 relative aux garanties internationales portant sur des materiels d’equipement mobiles**

*CONSIDERANT* que la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d’équipement mobiles (ci-après dénommée “**la Convention**”), a été adopté au Cap le 16 novembre 2001;

*ET CONSIDERANT* que l’Article 47(3) de la Convention précise qu’un Etat qui ne signe pas la Convention peut y adhérer par la suite;

*AINSI*, le Gouvernement de [INSERER LE NOM DE L’ETAT] ayant examine la Convention, y adhère par le présent instrument. Conformément aux dispositions pertinentes de ladite Convention, [INSERER LE NOM DE L’ETAT] dépose également les déclarations jointes en annexe à cet instrument d’adhésion (les “**Déclarations**”) et s’engage à exécuter fidèlement toutes les dispositions de la Convention dans la manière et la mesure prévues aux déclarations faites en vertu de cette dernière.

*EN FROIDE QUOI*, j’ai signé et scellé le présent instrument de ratification.

*FAIT* à [INSERER LE NOM DU LIEU], le \_\_\_\_\_ deux mille sept.

/s/ \_\_\_\_\_

**Annexe**  
**joint à l'instrument d'adhésion à la Convention du Cap**  
**("la Convention")**  
**portant sur les déclarations aux fins de la Convention faites par**  
**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]**

(i) *Formulaire No. 1 (déclaration particulière opt-in en vertu de l'article 39(1)(a))*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que les catégories suivantes de droits ou garanties non conventionnels;

- (a) les droits de rétention au bénéfice des salariés en vertu des privilèges dont disposent les salaires dus par un employeur au moment de l'inexécution de ses obligations aux termes d'un contrat de financement ou de bail portant sur un bien;
- (b) les droits de rétention au bénéfice des réparateurs dans la mesure de la valeur des réparations faites ou autres services fournis et de la valeur ajoutée à ce bien –

ont priorité en vertu des lois de cet Etat sur une garantie portant sur le bien équivalente à celle du titulaire d'une garantie internationale inscrite d'une garantie internationale inscrite et qui primeront une garantie internationale inscrite, que ce soit ou non dans le cadre d'une procédure d'insolvabilité.

(ii) *Formulaire No. 6 (déclaration opt-in en vertu de l'article 40))*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que les droits ou garanties non conventionnels suivants:

- (a) les droits découlant de la saisie du bien aéronautique en exécution partielle ou intégrale d'un jugement de condamnation;
- (b) les droits au bénéfice d'une entité étatique en vertu des privilèges fiscaux ou d'autres redevances impayées de tout genre (qui ne font pas l'objet de la déclaration faite en vertu de l'article 39(1)(a) de la Convention; et,
- (c) toute autre catégorie de droits ou de garanties non conventionnels qui ne fait pas l'objet de la déclaration faite en vertu de l'article 39(1)(a) de la Convention –

seront susceptibles d'inscription au Registre international comme si ces droits ou garanties étaient des garanties internationales, et seront dès lors traités comme telles.

(iii) *Formulaire No. 10 (déclaration générale en vertu de l'article 52)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que la Convention s'applique à toutes ses unités territoriales.

(iv) *Formulaire No. 11 (déclaration en vertu de l'article 53)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que le(s) tribunal (aux) suivant(s)

**{à préciser}**

est/sont compétent(s) aux fins de l'application de l'article premier et du Chapitre XII de la Convention.

(v) *Formulaire No. 13 (déclaration obligatoire en vertu de l' article 54(2))*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que les mesures ouvertes au créancier en vertu de la Convention peuvent être exercées sans aucune intervention ou toute action du tribunal, sauf dans le cas des mesures où l'intervention du tribunal est expressément prévue par les dispositions de ladite Convention.

**Instrument de ratification du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques par [INSERER LE NOM DE L'ETAT]**

*CONSIDERANT* que le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ci-après dénommé "**le Protocole aéronautique**"), a été adopté au Cap le 16 novembre 2001;

*ET CONSIDERANT* que l'article XXVI(2) du Protocole aéronautique précise qu'un Etat qui ne signe pas le Protocole aéronautique peut y adhérer par la suite;

*AINSI*, le Gouvernement de [INSERER LE NOM DE L'ETAT] ayant examiné le Protocole aéronautique, y adhère par le présent instrument. Conformément aux dispositions pertinentes du Protocole aéronautique, [INSERER LE NOM DE L'ETAT] dépose les déclarations jointes en annexe à cet instrument de ratification (les "**Déclarations**") et s'engage à exécuter fidèlement toutes les dispositions du Protocole dans la manière et la mesure prévues aux déclarations faites en vertu de ce dernier.

*EN FOI DE QUOI*, j'ai signé et scellé le présent instrument de ratification.

*FAIT* à [INSERER LE NOM DU LIEU], le deux mille sept.

/s/ \_\_\_\_\_

**Annexe joint à l'instrument de ratification de Protocole Aéronautique  
("le Protocole")  
portant sur les déclarations aux fins du Protocole faites par  
[INSERER LE NOM DE L'ETAT]**

- (i) *Formulaire No. 19 (déclaration en vertu de l'article XXX(1) se rapportant à l'article VIII)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare qu'elle appliquera l'article VIII.

- (ii) *Formulaire No. 21 (déclaration opt-in en vertu de l'article XXX(2) se rapportant à l'article X et prévoyant l'application intégrale de cet article)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare qu'elle appliquera l'article X dans son intégralité et que le nombre de jours ouvrables à compter dans l'expression "bref délai" de l'article X(2) relatif aux mesures ouvertes au créancier prévues aux articles 13(1)(a), (b), et (c) de la Convention (conservation du bien aéronautique et de sa valeur; la mise en possession, le contrôle et la garde du bien; et l'immobilisation du bien) est du nombre de jours ouvrables équivalents à dix (10) jours civils au maximum et, relatif aux mesures prévues aux articles 13 (1)(d) et (e) de la Convention (le bail ou à l'exception des cas visés aux alinéas a) à c) de l'article 13(1), la gestion du bien et les revenus du bien aéronautique) ainsi que la vente et l'attribution des produits de la vente sont du nombre de jours ouvrables équivalents à soixante (60) jours civils au maximum.

- (iii) *Formulaire No. 23 (déclaration générale opt-in en vertu de l'article XXX(3) se rapportant à l'article XI et prévoyant l'application de la Variante A dans son intégralité à toutes les catégories de procédures d'insolvabilité)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare qu'elle appliquera l'article XI dans sa Variante A dans son intégralité à toutes les catégories de procédures d'insolvabilité et que la période d'attente aux fins de l'article XI(3) de cette Variante est de trente (30) jours civils.

- (iv) *Formulaire No. 26 (déclaration opt-in en vertu de l'article XXX(1) se rapportant à l'article XII)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare qu'elle appliquera l'article XII.

- (v) *Formulaire No. 27 (déclaration opt-in en vertu de l'article XXX(1) se rapportant à l'article XIII)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare qu'elle appliquera l'article XIII.

- (vi) *Formulaire No. 34 (déclaration générale en vertu de l'article XXIX)*

**[INSERER LE NOM DE L'ETAT]** déclare que le Protocole aéronautique s'applique à toutes ses unités territoriales.